

MAIRIE DE CLAVIERS

Tél : 04.94.76.62.07

Fax : 04.94.76.75.74

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
MONTJOLET-TERRAIN DE BOULES-PLACE MARIUS OLLIVIER

Arrêté n° 59/2023

Le Maire de Claviers

VU le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 3321-1, L. 3334-2 ;

VU l'Article L2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (Création Loi 96-142 1996-02-21 jorf 24 février 1996),

VU la nécessité d'occuper le domaine public pour la fête locale des Olivades Clavésiennes le 16 avril 2023 ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : A l'occasion de la fête locale des Olivades Clavésiennes, les exposants sont autorisés à occuper le Jeu de Boules – Montjolet – Place Marius Ollivier, le dimanche 16 avril 2023

ARTICLE 2 : Des barrières de signalisation seront mises à disposition par le service technique de la Mairie pour délimitation.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire et le Garde-Champêtre seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Claviers, le 13/04/2023

Affichage le 14/04/2023

Le Maire
Gérald PIERRUGUES,



Monsieur le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Notifié le 14/04/2023